



## Règlement tournoi de Volley Ball RNS 2012.

### Eligibilité.

#### Article 1.

Le tournoi de volley ball de la RNS 2012 est ouvert aux équipes féminines et masculines ayant conformément rempli le formulaire d'inscription ainsi que réglé les frais d'engagement avant la date butoir du 04 mars 2012.

#### Article 2

Le tournoi est composé à 14 équipes masculines et 13 équipes féminines.

#### Article 3

Chaque joueur de l'équipe devra obligatoirement être licencié. Aucune licence ne sera éditée sur place.

#### Article 4

Chaque équipe sera composée au maximum de 12 personnes.  
Il n'y a pas de limites de joueurs malgaches ou non malgaches dans la composition de l'équipe.

Par contre un seul joueur licencié non malgache sera autorisé à jouer sur le terrain.

#### Article 5

Une équipe devra obligatoirement être composée de 6 joueurs éligibles sur le terrain.  
Une équipe composée de moins de 6 joueurs éligibles sur le terrain sera déclarée forfait.

### Obligations des équipes

#### Article 6

Chaque équipe et chaque membre de l'équipe devra s'engager à respecter, appliquer et se conformer à la charte de la RNS 2012.

#### Article 7

Chaque équipe devra nommer au sein de son effectif :

- un représentant ou responsable qui sera l'unique interlocuteur avec les institutions décisionnaires.
- un arbitre principal.
- un arbitre en second.

Le représentant de l'équipe n'a pas l'obligation d'être licencié.

Le représentant peut représenter plusieurs équipes mais chaque équipe devra disposer des ses propres arbitres.

Une association disposant de plusieurs équipes, devra donc avoir autant d'arbitres que d'équipes engagées.

La liste devra être communiquée avant le 19 mars 2012 au CEN.

#### Article 8

Afin de respecter le protocole de la RNS, chaque équipe devra avoir un équipement uniforme durant l'intégralité de la compétition :

- maillot identique pour tous les membres excepté pour le libéro.
- maillot numéroté si possible.



## Règles du tournoi

### Article 9

Le tournoi se jouera en 6X6.  
2 catégories distinctes : masculin ou féminin.

### Article 10

Chaque match se déroulera selon les règles officielles de la F.F.V.B. à l'exception des points cités dans l'article 11.

### Article 11

Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 25 points avec 2 points d'écart et/ou 27 points maximum pour la première phase.

En cas d'égalité, un troisième set de 15 points sera joué avec 2 points d'écart ou 17 points maximum pour la première phase.

Pour la phase finale les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 25 avec 2 points d'écart et le troisième set en 15 avec 2 points d'écart. Il n'y a plus de points maximum dans cette phase.

### Article 12

Chaque équipe pourra intégrer dans son effectif un libéro.  
La mise en place du Libéro devra respecter les règles officielles de la FFVB.

## Déroulement du tournoi.

### Article 13

Le tournoi s'effectuera en 2 phases distinctes :

- Phase 1 : Brassage
  - o Tournoi masculin :
    - 2 poules de 3 équipes, 2 poules de 4 équipes réparties en fonction du classement obtenu lors de la RNS 2011 et d'un tirage au sort pour les autres équipes ou nouveaux inscrits
    - Spécificité poule de 3 :
      - Chaque équipe d'une même poule se rencontre 1 fois.
      - Un classement sera établi à la fin de ces matchs, en fonction des points obtenus.
      - Chaque équipe jouera un match supplémentaire avec une équipe d'une autre poule (cf. tableau des matchs).
      - Les points obtenus lors des matchs de poules sont maintenus.
      - Les points cumulés des 2 phases détermineront le classement.
    - Spécificités poule de 4 :
      - Chaque équipe se rencontre 1 fois.
      - Un classement sera établi à la fin de ces matchs, en fonction des points obtenus.
    - Les 2 premiers de chaque poule seront reversés en tournoi Elite
    - Les équipes finissant 3<sup>èmes</sup> et 4<sup>ème</sup> de chaque poule joueront le tournoi espoir
  - o Tournoi féminin :
    - 2 poules de 4 équipes et 1 de 5 équipes
    - Chaque équipe d'une même poule se rencontre 1 fois.



- Les 2 premières équipes de chaque poules ainsi que l'équipe ayant finie 3<sup>ème</sup> de la poule de 5, puis La meilleure 3<sup>ème</sup> équipe entre la poule A et C seront directement qualifiés pour le tournoi élite.
  - Toutes les autres équipes seront reversées dans le tournoi espoir.
- Phase 2 : Phase Finales.
    - o Phase à élimination directe.

#### Article 14

Les matchs seront tirés au sort selon la règle suivante :

- Le vainqueur de la RNS 2011 ainsi que le Finaliste 2011 seront automatiquement tête de série N°1 et N°2. A défaut de participation de l'une de ces équipes, le ou les ½ finalistes prendront le rôle de tête de série à l'issue d'un tirage au sort pour connaître leur position dans le tableau.
- Les ½ finalistes seront Tête de série N°3 et N°4 et tirés au sort.
- Toutes les autres équipes seront tirées au sort.

Le tirage au sort aura lieu le 10 mars 2012.

#### Article 15

Les matchs commencent à 12h30 précise. Toutes les équipes inscrites ainsi que les arbitres doivent donc être présent sur site au plus tard à 12h00, heure du briefing de début de tournoi.

L'ordre des matchs est planifié à l'avance et il n'y aura pas de dérogation en cas de retard d'une équipe. Cf. annexe tableau des matchs.

Le CEN se réserve le droit de modifier le déroulement du tournoi en cas d'insuffisance d'équipes inscrites.

Cette modification, si elle a lieu sera effectuée entre le 04 et le 10 mars 2012 et sera communiquée à l'ensemble des participants avant le tirage au sort.

#### Article 16

Chaque équipe ainsi que les arbitres désignés doivent se présenter à la table de marque 15 minutes avant le début prévu du match pour signer la feuille de match.

L'horaire pris en compte est celui du tableau des matchs fourni par l'organisation.

Il convient à chaque responsable d'équipe de vérifier l'horaire prévu.

#### Article 17

A la fin de chaque match :

- l'arbitre et les capitaines de chaque équipe devront signer la feuille de match.
- L'arbitre devra rapporter la feuille de match à la table de marque et indiquer s'il y a des éventuelles réclamations.

|                                |
|--------------------------------|
| <b>Réclamation, Sanctions.</b> |
|--------------------------------|

#### Article 18

Toute réclamation devra être notifiée par écrit sur la feuille de match et apportée à la table de marque pour décision au plus tard dans les 10 minutes suivant la fin du match.

Seules les réclamations, dans le délai imparti, seront prises en comptes.

Toute demande ultérieure ou non notifiée par écrit ne sera pas prise en compte.

#### Article 19



Toute réclamation notifiée et conforme à l'article 18 sera portée uniquement par le représentant de l'équipe et lui seul. Aucun autre membre de l'équipe, sauf si il y a été invité par un membre de l'organisation ne pourra être présent lors des délibérations.

#### Article 20

Toute réclamation notifiée et conforme à l'article 18 sera examinée, validée et entérinée :

- En premier ressort par les arbitres du match.
- En deuxième Ressort par le responsable de salle.
- En dernier recours par le comité volley en cas de contestation du ou des représentants des équipes concernés.
- Le comité volley est représenté par :
  - o Le Responsable de site.
  - o Le Responsable du CNO.
  - o Le Président du Comité d'éthique ou à défaut un membre du comité d'éthique.
  - o Les responsables de salle.

#### Article 21

Toute équipe non présente à la signature de la feuille de match, soit 15 minutes avant l'heure prévue du match se verra sanctionnée de 5 points pour le premier set.

Toute équipe non présente à l'heure du début du match ou retardant le début du match, se verra sanctionnée de 10 points pour le premier set.

Toute équipe non présente 10 minutes après l'heure prévue du match se verra sanctionnée par la perte du premier set par le score de 25 à 0.

Toute équipe non présente 20 minutes après le début du match sera déclarée forfait et perdra le match 2 sets à 0.

#### Article 22

Toute équipe ne présentant pas l'arbitre désigné 10 minutes avant le début du match se verra sanctionnée d'une pénalité de 3 points pour le premier set de son prochain match.

Toute équipe ne présentant pas l'arbitre désigné à l'heure du début du match verra son équipe sanctionnée d'une pénalité de 5 points pour le premier set de son prochain match.

Toute équipe ne présentant pas l'arbitre désigné pour le match prévu et qui entraîne la réquisition d'un autre arbitre se verra, en plus des pénalités en points prévus, redevable d'une amende de 20€ qui sera prise sur la caution versée à l'engagement.

#### Article 23

Toute équipe faisant jouer un joueur inéligible sera sanctionnée par un forfait pour le match en cour. L'équipe concernée peut continuer le tournoi si la faute a été commise dans la phase de brassage. La faute commise durant la phase finale entraînera l'exclusion de l'équipe.

|                             |
|-----------------------------|
| <b>Tête de Série - 2012</b> |
|-----------------------------|

#### Article 24.

Les têtes de séries pour le tournoi 2012 sont :

- Tournoi Masculin :
  - o Grenoble : Vainqueur
  - o JSA : Finaliste



- Suisse 1 : ½ finaliste
- AEOM : ½ finaliste
  
- Tournoi Féminin
  - JSM : Vainqueur
  - Armadas: Finaliste
  - Clichy 1 : ½ Finaliste
  - AEOM : ½ Finaliste

|                   |
|-------------------|
| <b>Classement</b> |
|-------------------|

Article 25.

Pour la phase de brassage les points se comptabilisent de la manière suivante :

- 1 victoire = 3 pts
- 1 défaite = 1 pt
- 1 forfait = 0 pt

Article 26.

En cas d'égalité entre 2 équipes, la règle de départage se fait :

- Par le nombre de victoire
- Par le quotient des sets gagnés / sets perdus, sur l'ensemble des matchs
- Par le quotient des points pris / points concédés, sur l'ensemble des matchs.